

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **323^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 26 avril 2016, à 18 h, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Anne Bourgeois
Lucie Buist-Petit
Roxanne Cléroux
France Lamarche
Diane Martin
Annie Saint-Germain

Messieurs Kelly Bellony
Robin Blanchet
Pierre Desroches
Hervé Pilon
Étienne Rouleau
Xavier Spratt
Raymond Talbot

INVITÉS PRÉSENTS

Madame Isabelle Legault
Véronique Côté

Messieurs Yves Carignan
Raymond St-Jacques
Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Mesdames Corina Alexandrescu
Karine Lachapelle
Françoise Charbonneau

Monsieur Anthony Mak

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Véronique Côté agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : M. Pierre Desroches

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 323^e assemblée.

2. Procès-verbal de la 321^e et 322^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général – **information**

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Rapport d'évaluation : Techniques de tourisme (414.A0) (DE) – **résolution**

(d) 5.2 Rapport d'évaluation : Techniques de tourisme (414.A0) (DE) – **résolution**

(d) 5.3 Sanction des études
Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions - **résolution**

(*) 5.4 Programme d'infrastructures du gouvernement fédéral - **résolution**

6. Points d'information

(d) 6.1 Frais de la session Automne 2016 (DE) - **information**

(d) 6.2 Budget d'investissement : MAOB 2016-2017 (DSFRM) – **information**

(d) 6.3 Projet de Règlement sur le bureau de l'ombudsman (DG) – **information**

(d) 6.4 Sanction des études
Attestations d'études collégiales (AEC) – **information**

(d) 6.5 Calendrier scolaire 2016-2017

7. Correspondance et communications écrites

8. Varia

2. Procès-verbal de la 321^e et 322^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Diane Martin

Appuyé par : M. Raymond Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 321^e assemblée ordinaire tel que proposé.

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme France Lamarche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 322^e assemblée ordinaire tel que proposé.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Un membre du conseil demande un suivi du point de révision du devis pédagogique et les décisions des annexes en attente du Ministère. Le directeur général mentionne qu'aucune décision n'a été transmise aux cégeps. Toutefois, une demande du Conseil d'administration de la Fédération des cégeps a été envoyée au Ministère.

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général – information

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Rapport d'évaluation : Techniques de tourisme (414.A0) (DE) – résolution

La directrice des études présente le rapport d'évaluation du programme et félicite le travail réalisé. Un membre du conseil questionne le nom des personnes qui apparaissent au document, mais qui ont quitté le Collège. On répond que le travail était réalisé. On note une coquille quant au nombre de cours de littérature au programme.

CONSIDÉRANT la mission du Collège de rendre accessible un enseignement de qualité;

CONSIDÉRANT les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes;

CONSIDÉRANT le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes adoptée par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'évaluation du programme de Techniques de tourisme (414.A0)

(d) 5.2 Permis de la clinique-école en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (DE) – résolution

La directrice des études présente le dossier historique de l'implantation de notre clinique-école au moment de la création du programme. Lors d'une visite du Ministère en juin dernier, les responsables ont expliqué le contexte particulier de nos ententes avec les centres hospitaliers. Le 22 mars, nous avons été avisés par téléphone que nous avions l'obligation de procéder à une demande de permis de laboratoire. Il y a encore des discussions avec le département pour déterminer qui sera l'enseignant qui agira comme directeur de laboratoire dans le cadre de ce permis.

Un membre questionne la propriété du permis advenant le départ de l'enseignant concerné. On répond que nous sommes actuellement en rédaction d'une entente afin de pallier aux différentes éventualités dans le meilleur intérêt de l'enseignant et du Collège.

Le Collège s'engage à déposer le nom de la personne au prochain conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que le Collège possède une clinique-école d'orthèses et de prothèses afin d'offrir à ses étudiants un milieu d'interventions multidisciplinaires leur permettant de participer, dès la première session, au fonctionnement d'une véritable clinique;

CONSIDÉRANT que la clinique-école exerce ses activités depuis 1997 selon les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'avis du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 22 mars 2016 qui oblige le Collège à obtenir un permis d'exploitation de laboratoire;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de se conformer à la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres*;

CONSIDÉRANT que ____ (nom à venir) ____, professeur diplômé en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques et membre de l'Ordre des Orthésistes et des Prothésistes du Québec, agira à titre de directeur de laboratoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur de laboratoire à entreprendre en son nom les démarches nécessaire pour l'obtention du permis d'exploitation de laboratoire dans le(s) domaine(s) d'opération mentionné(s) dans la demande ci-jointe pour l'année se terminant le 31 décembre de l'année en cours, et ce, jusqu'à révocation de cette autorisation.

(d) 5.3 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions - **résolution**

CONSIDÉRANT les pièces justificatives fournies et examinées;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : M. Pierre Desroches

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA15/16.323.5.3.

(*) 5.4 Programme d'infrastructures du gouvernement fédéral – **résolution**

Le directeur général présente le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral dont nous avons reçu les informations à quelques jours de délai. Le Collège a présenté trois projets. Nous saurons sous peu si le gouvernement provincial autorisera le transfert des projets au gouvernement fédéral.

Un membre du conseil questionne les délais et mentionne qu'il aurait été possible d'organiser une séance extraordinaire. On répond que les équipes ont travaillé de longues heures pour arriver à respecter les délais du dimanche. De plus, le premier projet est déjà en cours et autorisé par le Conseil. Celui pour les toits verts est déjà en discussion.

CONSIDÉRANT l'ouverture d'appel des projets d'infrastructures du programme : Fonds d'investissement stratégiques (FIS) pour les établissements postsecondaires en date du 15 avril 2016;

CONSIDÉRANT que toutes les demandes devaient être transmises au MEES-infrastructures et ce au plus tard le 22 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les projets doivent être échelonnés sur une période ne dépassant pas le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le développement à l'enseignement régulier est freiné par le manque d'espaces dans le Collège;

CONSIDÉRANT que la formation continue loue actuellement des locaux à l'externe pour répondre aux besoins de sa clientèle;

CONSIDÉRANT que le Collège doit se départir des modulaires pour décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le Collège manque d'espace pour les projets de recherches;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la régie;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : Mme Anne Bourgeois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à transmettre les trois projets suivants:

- Projet été 2016 - redressement de toiture bloc B arrière & bloc C avant;
- Projet hiver 2017 au 31 mars 2018 - nouvelle construction centre d'apprentissage en santé et en recherche;
- Projet été 2017 - toiture verte & réfection de la serre au quatrième étage.

6. Points d'information

(d) 6.1 Frais de la session Automne 2016 (DE) – information

La directrice des études présente la liste des frais pour la session automne 2016 conformément à la résolution de la séance de juin 2015.

(d) 6.2 Budget d'investissement : MAOB 2016-2017 (DSFRM) – information

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique le mode de fonctionnement de la répartition du budget d'investissement au sein du Collège afin de répondre aux besoins de la communauté. Le changement de devis pédagogique obtenu l'an dernier permet une augmentation des allocations qui peuvent être reportées à l'année suivante. Il y a 127 000\$ de demandes non répondues.

Un membre du conseil commente les difficultés budgétaires à la bibliothèque et plusieurs étudiants éprouvent des difficultés à se procurer des volumes souvent dispendieux. Nous avons utilisé à 100% les budgets alloués selon les paramètres du Ministère. Historiquement, nous avons toujours maintenus ces budgets.

On questionne également l'élagage des livres en cours actuellement et on souhaite conserver tout l'espace nécessaire à la conservation des livres. On répond que l'élagage a été réalisé à la suite de l'analyse de l'historique de l'emprunt des livres au cours des 10 dernières années. Les livres retirés pourront être redistribués par les départements qui ont fait la demande des livres.

Depuis quelques années, les banques de données virtuelles sont davantage consultées. Par ailleurs, l'espace n'est pas un enjeu.

Nous avons amélioré les processus au cours des dernières années. D'ailleurs, cette année, nous avons informatisé le processus qui a demandé un effort pour tous les services et départements, mais ils profiteront de cette économie de temps et d'énergie pour les étapes ultérieures.

(d) 6.3 **Projet de Règlement sur le bureau de l'ombudsman (DG) – information**

Le directeur général présente le projet d'Ombudsman qui constitue une nouveauté dans le réseau collégial, mais qui est présent dans le réseau des commissions scolaires, des universités et des villes.

On dépose le projet de règlement qui relève du Conseil d'administration, c'est une prérogative que la personne fait rapport au conseil sans intermédiaire. C'est la dernière instance qui regarde les problématiques et s'assure que les procédures et processus internes soient suivis. Il peut remettre en question un processus, un règlement. La confidentialité est assurée. Elle doit avoir une liberté d'agir.

On propose la formation d'un comité (trois membres du Conseil dont le président, un membre externe, un représentant des employés, un représentant des étudiants).

Un membre du conseil questionne le nombre de représentants du personnel à l'effet que chaque catégorie de personnel soit représentée. On mentionne qu'il y a un défi de nombre de participants au sous-comité et que la personne est présente comme représentant des employés et non pour une catégorie de personnel en particulier.

Le mandat du comité est d'analyser le projet de règlement et de fournir des recommandations et une proposition de règlement au Conseil.

Un membre du conseil mentionne que l'échéancier est ambitieux et souhaite que le Collège se donne le temps d'analyser ce processus plus longuement pour arriver à un projet porteur pour l'organisation.

Le comité est formé par : le président, un étudiant dont le nom sera donné ultérieurement, Pierre Desroches, Anne Bourgeois et le nom de l'employé sera également donné après consultation des membres.

Le comité pourra compter sur le soutien du directeur général, du directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté ainsi que la secrétaire générale.

(d) 6.4 **Attestations d'études collégiales (AEC) – information**

(d) 6.5 **Calendrier scolaire 2016-2017**

La directrice des études présente la nouvelle version du calendrier scolaire. Il avait été convenu d'arrimer la semaine d'activités pédagogiques avec le calendrier de la Commission scolaire de Laval et les commissions scolaires environnantes.

7. Correspondance et communications écrites

Le directeur général mentionne qu'il a reçu une lettre de l'ETS indiquant que huit de nos diplômés ont reçu une bourse pour des montants variables entre 1 500\$ et 10 000\$.

CA15/16-323.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

8. Varia

Sans objet.

CA14/15-323.8/
VARIA

LA SÉANCE EST LEVÉE.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Robin Blanchet', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes some additional scribbles to the right.

Robin Blanchet
Président



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Véronique Côté', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large flourish at the end.

Véronique Côté
Secrétaire

